

Comité du programme et budget

Trente-septième session
Genève, 10 – 14 juin 2024

PROPOSITIONS DE PROJETS RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT

Document établi par le Secrétariat

GENERALITES

1. Les services et le soutien apportés par l'OMPI à ses États membres et à ses clients reposent sur des fondations administratives, financières et de gestion solides, y compris concernant ses locaux, ses systèmes relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC), sa sûreté et sa sécurité. L'Organisation doit investir de manière continue dans cette infrastructure si elle veut que celle-ci réponde à ses besoins. À compter de 2013, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le financement des projets relevant du Plan-cadre d'équipement de l'OMPI, qui comprend des investissements d'équipement financés au moyen des réserves, conformément à la politique révisée de l'OMPI relative aux réserves¹. Le présent document donne un aperçu des perspectives à long terme pour les investissements d'équipement dans les domaines des TIC, des bâtiments et des installations.

STRATEGIE EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS D'EQUIPEMENT A MOYEN TERME DANS LE DOMAINE DES TIC

2. La poursuite de la transformation numérique est essentielle à la réussite de l'OMPI. La plupart, voire la totalité des produits et services de l'OMPI dépendent dans une large mesure de la qualité des services d'infrastructure de technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la réussite des projets dans ce domaine, qui permettent de transformer et d'améliorer considérablement les activités de l'Organisation.

¹ Document WO/PBC/23/8.

3. L'OMPI, par l'intermédiaire des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, fournit à des milliers d'entités du secteur privé des services de qualité dans le respect des délais. La capacité de l'OMPI à maintenir et à améliorer ces services et à suivre le rythme de la croissance, tout en répondant aux attentes des clients, dépendra de son aptitude à mieux connaître et à servir ses clients, à gérer les données des clients de manière fiable et sûre, à anticiper les besoins des clients et à adapter ses services à ces besoins.

4. Le développement et la consolidation de ces capacités à l'échelle de l'Organisation nécessiteront des investissements ciblés pour étayer les opérations orientées client dans l'ensemble des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et de la fondation de notre stratégie au cours des années à venir. Plus précisément, parmi les capacités essentielles qui nécessiteront des investissements dans les TIC figurent la gestion des données relatives aux clients, la gestion des relations avec les clients, la gestion de l'expérience client et l'amélioration continue de nos portails clients et de nos services d'information en ligne.

5. Cette action devra être menée parallèlement à l'amélioration des applications opérationnelles de base des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Le niveau d'investissement dans ces systèmes dépendra des besoins de chaque système et variera en fonction de leur croissance, du niveau actuel d'automatisation et de l'évolution des besoins des clients, du cadre réglementaire et des processus opérationnels.

6. Le Secteur administration, finances et gestion de l'OMPI est chargé de la plateforme opérationnelle de l'OMPI et constitue la base de la fourniture de services et de la production de résultats dans toute l'Organisation. À mesure que nous investissons et que nous transformons notre infrastructure et nos applications TIC orientées client, il est important que l'OMPI investisse proportionnellement dans ses systèmes de gestion et d'administration afin d'améliorer la productivité et de fournir des services de meilleure qualité aux utilisateurs externes et aux utilisateurs internes de nos services. La mise en œuvre complète et réussie de la stratégie en matière de ressources humaines, la réorganisation et la simplification de nos processus opérationnels internes et l'amélioration de l'expérience des employés et des utilisateurs nécessiteront des investissements importants dans le système de planification des ressources de l'Organisation (ERP) de nouvelle génération et d'autres investissements dans notre infrastructure de traduction et une plateforme moderne de pointe pour les services de conférence, y compris la gestion des services d'interprétation.

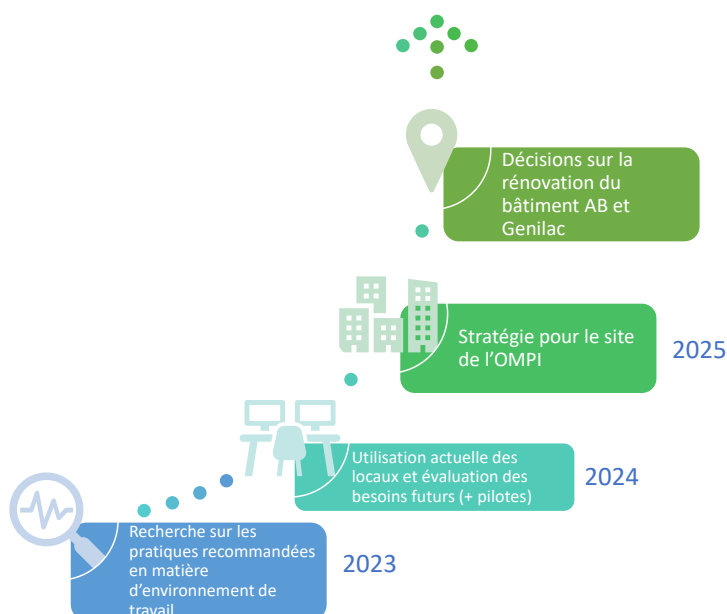
VERS UNE NOUVELLE STRATEGIE POUR LE SITE DE L'OMPI

7. Dans le contexte post-pandémique, l'OMPI, comme la plupart des organisations internationales, a adopté une politique de travail souple. Toutefois, l'utilisation actuelle des locaux et l'agencement des bureaux demeurent inchangés. Une grande partie des bâtiments de l'OMPI ayant été construits dans les années 1960 et 1970, ils approchent de la fin de leur durée de vie naturelle et devront faire l'objet d'importants travaux de rénovation au cours de la prochaine décennie. Une nouvelle vision et une nouvelle stratégie de gestion pour le site de l'OMPI sont donc nécessaires pour garantir que les biens immobiliers de l'OMPI continuent d'être alignés sur les objectifs de l'Organisation.

8. La nouvelle stratégie permettra de préserver la valeur patrimoniale de nos bâtiments et de continuer à garantir des bâtiments et des installations sûrs et sécurisés, ainsi que de minimiser le risque d'obsolescence inattendue ou de coûts majeurs imprévus. Un site bien conçu et modernisé peut contribuer à l'instauration d'une culture institutionnelle plus ouverte, plus dynamique et davantage axée sur la collaboration, ce qui est indispensable pour créer un environnement de travail sain et inclusif, propre à favoriser la performance et l'innovation. La stratégie de l'OMPI tentera de répondre aux questions suivantes :

- Comment faciliter au mieux la collaboration et encourager l'innovation dans un environnement de travail hybride qui contribue à une culture d'entreprise positive, en s'inspirant d'autres organisations (au sein et au-delà du système des Nations Unies) qui ont tourné leur environnement de travail vers l'avenir?
- Comment s'adapter au mieux à la nature actuelle et évolutive de la main-d'œuvre, y compris aux effectifs, au profil, à l'expérience, aux attentes à l'égard du futur lieu de travail et au bien-être des employés?
- Comment optimiser l'utilisation des locaux et créer des bâtiments intelligents et durables qui améliorent l'efficacité énergétique et appuient les efforts plus larges de l'OMPI en matière de durabilité, y compris la réduction des déchets?

9. La nouvelle stratégie pour le site l'OMPI s'articulera donc autour de deux axes : une vision stratégique à long terme et un plan de maintenance préventive à court et moyen termes. L'objectif est de s'assurer que les locaux restent adaptés aux besoins à court terme, tout en anticipant les besoins futurs de l'Organisation, grâce à l'approche suivante :



10. Les études déjà réalisées en 2023 et celles menées en 2024 alimenteront la stratégie à long terme pour le site de l'OMPI, qui devrait être présentée aux États membres en 2025-2026.

11. Dans le cadre de cette stratégie à long terme, l'OMPI proposera une nouvelle approche pour la rénovation du bâtiment AB (la "tour bleue" de l'OMPI, conçue par Pierre Braillard) et le projet "Genilac".

12. La rénovation du bâtiment AB nécessitera une planification préalable importante en raison de sa grande complexité technique, associée à la nécessité d'assurer la continuité des activités et des opérations, l'accès aux locaux pendant la transition et le maintien des niveaux de service pour les utilisateurs internes et les utilisateurs externes de nos locaux.

13. L'objectif du projet "Genilac" est d'utiliser le réseau d'eau existant du lac Léman pour le chauffage (au lieu du gaz). Il est actuellement utilisé uniquement pour refroidir les bâtiments de l'OMPI. En utilisant une source d'énergie renouvelable et durable disponible localement, l'OMPI serait en mesure d'assurer un approvisionnement stable en énergie de chauffage à un coût prévisible et une indépendance à long terme par rapport à d'éventuelles pénuries de gaz et à la volatilité des prix qui en découle.

14. Le plan de maintenance préventive à court et moyen termes vise à garantir que nos bâtiments et installations restent adaptés aux besoins, modernes et correctement entretenus. La plupart des initiatives et interventions nécessaires sont incluses dans le plan de maintenance de l'OMPI et sont financées par le budget biennal ordinaire approuvé par les États membres. Il est proposé de financer à partir des réserves un grand projet de migration du système actuel de gestion des bâtiments vers un système de nouvelle génération. Le système actuel de gestion des bâtiments gère et contrôle toute l'infrastructure technique des bâtiments, y compris le chauffage, la ventilation, la climatisation, les sanitaires, l'éclairage et les stores, mais il arrive à la fin de sa durée de vie et ne sera pas maintenu au-delà de 2027. Le projet proposé est présenté en détail dans l'annexe du présent document.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT FINANCES AU MOYEN DES RESERVES

15. Il est régulièrement fait rapport sur l'état d'avancement des différents projets du Plan-cadre d'équipement dans les rapports annuels et biennaux sur la performance de l'Organisation soumis au Comité du programme et budget (PBC). L'état d'avancement de chaque projet au 31 décembre 2023 figure à l'annexe IX du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022-2023².

16. Le tableau 1 indique, pour chaque projet en cours, les dernières informations relatives au budget utilisé au 31 mars 2024, ainsi que les dépenses programmées pour le reste de l'année 2024.

² Document WO/PBC/37/7. Note : La somme des différents éléments peut ne pas correspondre au total, les chiffres ayant été arrondis.

Tableau 1 : État d'avancement des projets relevant du PCE
(en milliers de francs suisses)

	Montant total du budget par projet	Dépenses cumulées au 31 déc. 2023	Solde restant dans la réserve pour projets spéciaux au 31 déc. 2023	À reverser aux excédents cumulés	Dépenses prévues pour 2024		Provisions concernant la réserve pour projets spéciaux au 31 déc. 2024
					Dépenses effectives ¹ au 31 mars	Dépenses prévues 1 ^{er} avril - 31 déc.	
Projets relatifs aux TIC							
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI – Phase II ²	6 960	6 886	74	74	-	-	-
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI – Phase III	7 531	4 722	2 809	-	384	1 735	689
Plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT – Phase I ³	8 800	8 275	525	525	-	-	-
Plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT – Phase hybride	9 945	1 370	8 575	-	341	2 634	5 600
Plateforme informatique du système de Madrid	6 000	3 766	2 234	-	244	1 990	-
Projet d'externalisation du système de La Haye	3 001	2 981	20	-	20	1	-
Transition vers le nuage – Phase III ⁴	2 750	1 464	1 286	-	134	518	634
Plateforme intégrée de services de conférence	930	583	347	-	-	-	347
Système de gestion de la trésorerie (TMS)	250	112	138	-	2	102	35
Système de gestion des performances (EPM) 2 ^e génération en nuage	825	668	157	-	5	152	-
Transformation AIMS 2.0 – Phase I	2 900	488	2 412	-	329	608	1 474
Modernisation des systèmes de conférence ²	2 594	2 504	90	90	-	-	-
Gestion des services de l'Organisation (ESM)	1 500	220	1 280	-	40	720	520
Gestion et gouvernance des données	1 000	-	1 000	-	-	100	900
Sous-total	54 985	34 039	20 946	688	1 499	8 560	10 199
Projets relatifs à la sûreté et à la sécurité							
Gestion dynamique des incidents (GDI) ²	400	317	83	83	-	-	-
Amélioration de la sécurité, chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs – Phase II : Gouvernance des identités et des accès (IAG) ²	407	361	46	46	-	-	-
Authentification moderne forte	897	105	792	-	34	103	655
Sous-total	1 704	782	922	130	34	103	655
Total des projets financés au moyen des réserves :	56 689	34 821	21 868	818	1 534	8 663	10 854

¹ Les dépenses effectives en 2024 ne comprennent pas les préengagements et les engagements.

² Ces projets ont été clôturés et les soldes budgétaires restants seront reversés aux excédents cumulés.

³ Y compris un budget supplémentaire de 800 000 francs suisses (document A/62/7) afin d'appuyer la transformation logicielle et la rénovation de l'infrastructure informatique du PCT dépassée (sans informatique en nuage).

⁴ Intitulé complet du projet : "Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes"

17. À la fin de 2023, le solde de la réserve pour projets spéciaux s'élevait à 21,9 millions de francs suisses. On estime que 0,8 million de francs suisses affectés à la réserve pour projets spéciaux ne seront plus requis, et cette somme sera, par conséquent, reversée aux réserves en 2024. Cette situation s'explique par le fait que les projets suivants ont été achevés sans dépassement de budget : i) l'achèvement de la phase I de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT (524 896,18 francs suisses); ii) l'achèvement de la phase II du portail de propriété intellectuelle de l'OMPI (73 687,08 francs suisses); iii) l'achèvement de la modernisation des systèmes de conférence (89 800 francs suisses); iv) l'achèvement des projets relatifs à la gestion dynamique des incidents (83 485,93 francs suisses); et v) l'achèvement du projet Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs Phase II – Gouvernance des identifications d'accès (IAG) (46 241,70 francs suisses).

FACTEURS DETERMINANTS ET CRITERES DE SELECTION SUPPLEMENTAIRES POUR LES PROJETS RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT

FACTEURS DETERMINANTS DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT

18. Les facteurs déterminants pour les projets d'équipement sont présentés ci-dessous. Ces facteurs facilitent également l'évaluation de la conformité des projets aux principes énoncés dans la politique révisée de l'OMPI relative aux réserves.



- **Besoin opérationnel** – construire ou acquérir de nouveaux actifs, qui permettront à l'Organisation d'améliorer les services fournis aux États membres et aux clients de l'OMPI ou d'en étendre la portée.
- **Rapport coût-efficacité** – tirer parti des nouvelles technologies et de l'amélioration de l'équipement et des systèmes afin de réduire les dépenses de fonctionnement fixes.
- **Accessibilité** – investir dans des initiatives destinées à rendre les locaux et services de l'OMPI accessibles à toutes les parties prenantes, y compris aux personnes handicapées.
- **Cycle de vie** – gérer efficacement le cycle de vie des biens d'équipement et des installations, notamment en procédant aux travaux essentiels de réaménagement et de rénovation ou au renouvellement des actifs usagés, afin de prévenir les risques liés à la sécurité et le non-fonctionnement de ces actifs.
- **Environnement, social et gouvernance** – i) investir dans des initiatives en faveur des énergies renouvelables qui réduiront l'empreinte carbone de l'OMPI et promouvoir des pratiques durables dans le cadre des opérations de l'Organisation; ii) promouvoir l'accès à la propriété intellectuelle pour les communautés marginalisées, soutenir l'innovation dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition; iii) promouvoir la diversité et l'inclusion au sein du personnel de l'Organisation; et iv) promouvoir les pratiques de bonne gouvernance (contrôles internes, transparence et responsabilité), et assurer une prise de décision juste et impartiale.
- **Règlement** – mettre en œuvre des projets pour s'assurer que l'Organisation agit en conformité avec les cadres réglementaires fédéral et local de la Suisse, et avec les directives adoptées par l'ONU.
- **Sûreté, sécurité et assurance informatique** – mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection afin de réduire la vulnérabilité de l'OMPI en cas de menaces et de protéger les fonctionnaires, délégués et visiteurs ainsi que les données et les biens de l'OMPI.

CRITERES DE SELECTION SUPPLEMENTAIRES DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT³

19. En 2020, le vérificateur externe des comptes de l'OMPI a effectué un audit de performance des projets financés par les réserves. Le vérificateur externe des comptes a présenté les résultats de cet audit dans le cadre de son rapport de vérification des états financiers de l'OMPI pour 2020 à la trente-troisième session du PBC, en septembre 2021.

³ Suite à l'approbation de la proposition du Plan-cadre d'équipement, la politique révisée relative aux réserves sera actualisée en conséquence.

20. Toutes les recommandations relatives à la gestion des projets et à l'établissement des rapports ont été prises en considération par le Secrétariat et clôturées. Les recommandations du vérificateur externe des comptes qui restent à traiter sont les suivantes :

- i) *L'OMPI, en consultation avec les États membres, devrait réexaminer les critères établis pour les investissements consacrés aux projets spéciaux afin de continuer à mettre l'accent sur leur nature particulière et importante et de prévoir dans le budget des ressources pour un éventail plus large d'investissements au titre du renouvellement générique et des initiatives de moindre envergure dans le cadre du processus normal de budgétisation.*
- ii) *L'OMPI devrait envisager d'associer les projets individuels à ses objectifs essentiels et de les hiérarchiser pour permettre aux États membres de mieux comprendre les domaines d'investissement prioritaires.*

21. Les critères supplémentaires ci-après seront appliqués aux projets proposés relevant du plan-cadre d'équipement devant être financés par les réserves de l'OMPI :

- i) Projets de nature stratégique et particulière (*par opposition aux projets de maintenance courante qui devraient être financés par le budget ordinaire*).
 - i. Dans les cas où un projet est considéré comme étant de nature stratégique et particulière, le projet est transformateur, le coût est extraordinaire et nécessite un investissement unique. Ces investissements pourraient, par exemple, concerner les plateformes principales et les rénovations majeures des bâtiments. Ces projets, par exemple, améliorent l'accès aux services pour les clients internes et les clients externes, mettent en place l'automatisation et améliorent les plateformes et processus dans le domaine des TIC.

Note : Les projets de maintenance courante sont censés pouvoir être mis en œuvre au cours d'un exercice biennal. Parmi les exemples, on peut citer l'atténuation des pannes de courant, la modernisation des ascenseurs/systèmes et le renouvellement de l'infrastructure informatique ou des systèmes de sécurité. Ces types de projets s'inscriraient dans le cadre du budget ordinaire consacré aux réparations et rénovations des bâtiments et au renouvellement de l'infrastructure et des systèmes informatiques.
- ii) Les projets informatiques doivent être conformes aux normes techniques et aux politiques de l'OMPI en matière de TIC et doivent dûment tenir compte de la manière dont ils s'intègrent dans l'ensemble des technologies et des stratégies existantes de l'OMPI.
- iii) Une étude préparatoire/de faisabilité ou une évaluation technique est une condition préalable à la soumission d'une proposition de projet. Le coût de ces études/évaluations doit être couvert par le budget ordinaire.
- iv) Le cas échéant, le coût du projet doit être comparé à celui de projets similaires en dehors de l'OMPI.
- v) Chaque projet doit être limité à deux phases au maximum.
- vi) Les projets financés par les réserves doivent normalement avoir un budget minimum de trois millions de francs suisses. S'il est proposé de mettre en œuvre un projet en deux phases, le budget de chaque phase devrait être supérieur à trois millions d'euros.

PROJETS RELEVANT DU PCE QU'IL EST PROPOSE DE FINANCER AU MOYEN DES RESERVES

22. Il est proposé de financer au moyen des réserves les projets ci-après concernant les TIC et les bâtiments (tableau 2).

23. Les deux projets relatifs aux TIC sont des projets stratégiques transformateurs qui nécessitent un investissement ponctuel important. Le projet relatif aux bâtiments est de nature particulière et ne peut être mis en œuvre comme un projet de maintenance courante.

24. Les propositions de projets détaillées figurant dans l'annexe ont été considérablement étoffées par rapport aux propositions de projets relevant du PCE précédentes et comprennent désormais une concordance entre les objectifs du projet et le cadre de résultats de l'OMPI, une description de la méthode de mise en œuvre du projet et des risques qui y sont associés. Compte tenu du fait que tous les projets représentent des investissements considérables bien supérieurs au seuil proposé de 3 millions de francs suisses, ils ont été précédés de phases de planification ou de préparation approfondies comprenant une étude de faisabilité technique pour le projet relatif aux bâtiments. En outre, les coûts estimés pour le projet ERP ont été comparés aux coûts de projets similaires récents dans d'autres organisations du système des Nations Unies. Les deux projets relatifs aux TIC proposés sont conformes aux politiques de l'OMPI dans le domaine des TIC.

Tableau 2 : Propositions de projets relevant du Plan-cadre d'équipement
(en milliers de francs suisses)

Projets	Total
<u>Projets relatifs aux TIC</u>	
Transformation AIMS 2.0 – Phase II	21 500
Plateforme informatique du système de Madrid – Phase II	10 950
Sous-total : projets relatifs aux TIC	32 450
<u>Projets relatifs aux bâtiments</u>	
Système de gestion des bâtiments pour les installations de chauffage, de ver	10 839
Total	43 289

25. Le coût total ponctuel pour les principaux projets prioritaires proposés s'élève à 43,3 millions de francs suisses.

NIVEAU D'UTILISATION DES RESERVES

26. Le premier principe (principe n° 1) défini pour l'utilisation des réserves dans la Politique révisée relative aux réserves concerne la disponibilité des montants au-dessus du montant recommandé de réserves. Il est estimé que le solde des réserves dépassant le montant recommandé des réserves et la réserve pour projets spéciaux sera de 547,4 millions de francs suisses à la fin de 2024. Par prudence, le calcul des réserves disponibles exclut : i) le fonds de roulement et l'écart de réévaluation au titre du principe n° 2 de la politique révisée relative aux réserves, et ii) le résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2024.

Tableau 3 : Estimation de l'état des réserves à fin 2024
(en millions de francs suisses)

Total des réserves¹⁻² au 31.12.23	824,1
<i>dont :</i>	
Excédents cumulés au 31.12.2023	802,2
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2023	21,9
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2024</i>	
Montant prévu à reverser aux excédents cumulés	(0,8)
Dépenses prévues pour les projets financés au moyen des réserves en 2024	(10,2)
Projets relevant du PCE proposés	43,3
Réserve pour projets spéciaux (prévision) au 31.12.2024	54,1
Total des réserves (prévision) à l'exclusion de la réserve pour projets spéciaux au 31.12.2024	769,9
Montant recommandé pour les FRR en 2024-2025³	222,5
Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves⁴	547,4

¹ Non compris le Fonds de roulement, l'écart de réévaluation et les gains actuariels/(pertes).

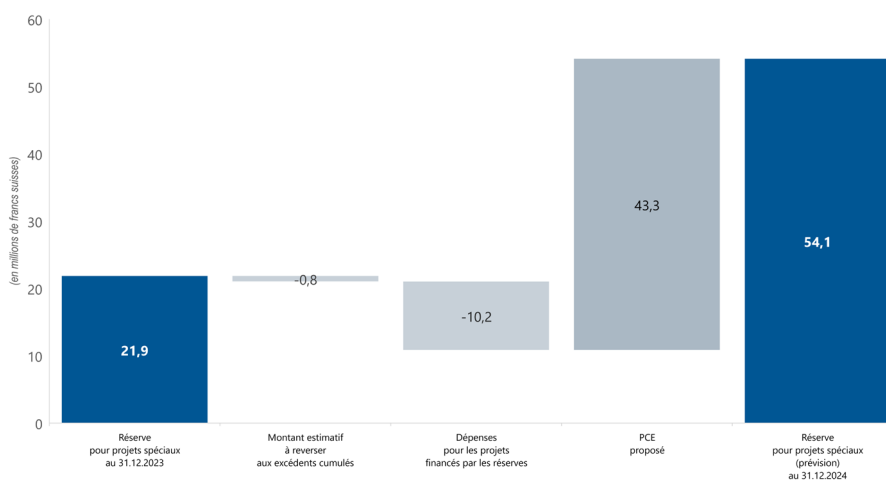
² Les gains/(pertes) actuariels au 31.12.2023 s'élevaient à -233,4 millions de francs suisses.

³ Le niveau visé des réserves est fixé sur la base des objectifs pour les unions déterminés dans la Politique révisée relative aux réserves, soit 26% du montant total du budget biennal pour 2024-2025, qui s'élève à 857,3 millions de francs suisses.

⁴ Ne tient pas compte du résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2024.

27. Comme l'illustre le tableau 3, les 43,3 millions de francs suisses proposés pour le financement des projets relevant du PCE peuvent être utilisés sans compromettre les niveaux recommandés pour les réserves, les soldes prévus pouvant largement couvrir les dépenses prévues pour les projets. En outre, les estimations relatives à la variation de la réserve pour projets spéciaux en 2024 sont illustrées dans le diagramme ci-dessous.

Estimation de la variation des réserves en 2024
(en millions de francs suisses)



28. Il convient de noter que, étant donné que les états financiers de l'Organisation sont établis sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les dépenses liées aux projets informatiques seront comptabilisées lorsqu'elles remplissent les critères de comptabilisation requis. De la même manière, les dépenses liées à la mise en place de projets qui allongent la vie utile ou accroissent la valeur des bâtiments concernés seront aussi comptabilisées. Pour chaque projet, il sera déterminé si la comptabilisation est permise au titre des normes IPSAS dès que des informations détaillées concernant les coûts et le calendrier de mise en œuvre seront disponibles. Lorsqu'un projet est comptabilisé, les dépenses sont prises en considération tout au long de la vie utile de l'actif correspondant une fois que le projet est achevé et l'actif prêt à être utilisé. Dans ces cas-là, l'impact des dépenses sur les réserves de l'Organisation est par conséquent réparti sur une période plus longue au moyen d'une annuité d'amortissement, par opposition à un impact immédiat lors de la mise en œuvre du projet.

REPARTITION DES PROPOSITIONS DE PROJETS RELEVANT DU PCE ENTRE LES UNIONS

29. Les trois projets relevant du PCE proposés pour financement au moyen des réserves sont répartis entre les unions en fonction des avantages directs ou indirects qu'en tirent les unions :

Transformation AIMS 2.0 – Phase II

- bénéficie indirectement à toutes les unions
- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la capacité de paiement*)

Plateforme informatique du système de Madrid – Phase II

- bénéficie directement à l'Union de Madrid
- dépenses imputées à l'Union de Madrid au titre des dépenses directes de l'union

Chauffage, ventilation, climatisation et éclairage

- bénéficie indirectement à toutes les unions
- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la capacité de paiement*)

30. Le tableau 4 donne un aperçu de la répartition des coûts des projets proposés par union. Il est rappelé que le niveau estimé des réserves à fin 2024 par union ne tient pas compte du résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2024 (voir le paragraphe 26).

Tableau 4 : Estimation de l'état des réserves à fin 2024 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Total des réserves ^{1,2} au 31.12.23	9 321	806 991	104 724	(88 002)	(8 966)	824 068
dont :						
Excédents cumulés au 31.12.2023	9 319	788 439	101 457	(88 049)	(8 966)	802 200
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2023	2	18 552	3 267	47	-	21 868
Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2024						
Estimation du montant à reverser aux excédents cumulés	-	(791)	(27)	-	-	(818)
Estimation des dépenses pour les projets financés par les réserves en 2024	(1)	(7 449)	(2 712)	(34)	-	(10 196)
Projets relevant du PCE proposés	-	29 941	13 347	-	-	43 289
Réserve pour projets spéciaux (prévision) au 31.12.2024	1	40 253	13 875	13	-	54 142
Total des réserves (prévision) à l'exclusion de la réserve pour projets spéciaux au 31.12.2024	9 320	766 738	90 849	(88 015)	(8 966)	769 926
Montant recommandé pour les FRR en 2024-2025 ³	25 732	151 176	39 907	5 731	-	222 545
Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves⁴	(16 412)	615 563	50 942	(93 746)	(8 966)	547 381

¹ Non compris le Fonds de roulement, l'écart de réévaluation et les gains actuariels/(pertes).

² Les gains/(pertes) actuariels au 31.12.2023 s'élevaient à -233,4 millions de francs suisses.

³ Le niveau visé des réserves est fixé sur la base des objectifs pour les unions déterminés dans la Politique révisée relative aux réserves, soit 26% du montant total du budget biennal pour 2024-2025, qui s'élève à 857,3 millions de francs suisses.

⁴ Ne tient pas compte du résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2024.

31. Étant donné que les soldes des réserves des unions financées par des contributions, à savoir l'Union de Lisbonne et l'Union de La Haye, devraient être inférieurs à leurs objectifs de réserve requis à la fin de 2024, les frais administratifs indirects sont imputés uniquement à l'Union du PCT et à l'Union de Madrid.

INCIDENCE SUR LES FLUX ET LES NIVEAUX DE TRESORERIE DES RESERVES

Incidence sur les niveaux de trésorerie

32. Après le provisionnement du montant recommandé de réserve opérationnelle fixé à 25,9% du programme de travail et budget (205,2 millions de francs suisses pour 2022-2023) et des réserves établies pour le financement des obligations relatives aux prestations dues au personnel après la cessation de service (trésorerie stratégique d'un montant de 219,7 millions de francs suisses à la fin de 2022, et 248,8 millions de francs suisses à la fin de 2023), le solde de trésorerie principale, y compris la réserve pour projets spéciaux, se présente comme suit :

Tableau 5 : Réserves selon la politique en matière de placements
(en millions de francs suisses)

	31-déc-23	31-déc-22
Montant total des liquidités et des placements	1 300,1	1 170,8
Réserve opérationnelle (montant recommandé pour les FRR pour 2022-2023)	205,2	205,2
Trésorerie stratégique	248,8	219,7
Trésorerie principale*	846,1	745,9

* La trésorerie principale comprend la réserve pour projets spéciaux.

33. Le solde de trésorerie et des placements a augmenté de 129,3 millions de francs suisses entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023. L'Organisation conserve un niveau de liquidités suffisant pour les besoins de trésorerie.

34. Conformément à la Politique de l'OMPI en matière de placements, le solde de trésorerie principale est placé tout en veillant à ce que des liquidités suffisantes soient disponibles pour faire face aux éventuels imprévus. En outre, les liquidités de l'OMPI sont reconstituées chaque année grâce aux excédents d'exploitation.

Niveaux de liquidité des réserves

35. La partie liquidités des actifs nets de l'OMPI a été définie comme étant l'excédent des actifs courants par rapport aux passifs courants après ajustements de certains éléments selon les normes IPSAS. La position de la partie liquidités des actifs nets est passée de 742,8 millions de francs suisses au 31 décembre 2022 à 872,5 millions de francs suisses au 31 décembre 2023.

36. En 2022 et 2023, l'Organisation a continué d'effectuer des placements importants dans le cadre de sa politique en matière de placements. Dans les états financiers annuels de 2022 et de 2023, la part de la trésorerie principale et de la trésorerie stratégique investie est incluse dans les actifs non courants, puisque l'Organisation prévoit de conserver ces soldes dans des placements excédant un délai d'un an afin d'en maximiser le rendement tout en préservant le capital. La trésorerie stratégique est investie à plus long terme, entraînant une diminution des réserves de trésorerie. La trésorerie principale a été placée dans des produits garantissant la disponibilité des fonds afin de faire face à toute éventualité. Ainsi, aux fins de comptabilisation des réserves de liquidités, les placements de trésorerie principale sont considérés comme des liquidités. Toutefois, il est important de noter que la trésorerie principale fait l'objet de placements dont l'objectif est de générer un rendement positif sur des périodes continues de cinq ans.

37. L'autre ajustement apporté au calcul de la partie liquidités de l'actif net concerne les encaissements par anticipation, déduction faite des actifs courants des comptes débiteurs du PCT. À la différence d'autres engagements, les encaissements par anticipation sont des recettes différées déjà reçues en trésorerie, qui feront partie des recettes et de l'excédent de l'OMPI dans un délai de 12 mois au maximum. Ainsi, la partie liquidités des encaissements par anticipation n'est pas considérée comme étant à déduire des actifs de trésorerie de l'OMPI dans la mesure où elle ne donne pas lieu à une sortie de liquidités.

Tableau 6 : Évolution des réserves de liquidités nettes
(en millions de francs suisses)

	Position après ajustements		Position après ajustements	
	31-déc-23	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-22
Actifs courants	360,7		375,5	
Placements de trésorerie principale non courants		789,0		662,6
Compte débiteurs du PCT		(57,2)		(60,1)
Actifs courants de trésorerie nets		1 092,5		978,0
Passifs courants	546,6		569,0	
Ajustements au titre des encaissements par anticipation		(326,6)		(333,8)
Passifs courants nets de trésorerie		220,0		235,2
Actifs courants nets	(185,9)		(193,5)	
Partie liquidités de l'actif net		872,5		742,8

38. Les liquidités disponibles ainsi que l'élément liquide des réserves suffisent amplement à financer les décaissements au titre des projets relevant du PCE proposés et le solde des projets relevant du PCE en cours.

PROJETS RELEVANT DU PCE PROPOSÉS ET RESPECT DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÉSERVES

39. L'objectif de la politique révisée de l'OMPI relative aux réserves⁴ était de poursuivre le renforcement de la gestion financière et de la gestion des risques, de fournir des informations améliorées au Secrétariat sur la gestion courante des réserves, y compris les montants recommandés et les liquidités, et de préciser les prescriptions concernant l'établissement de rapports relatifs aux réserves. La politique révisée comprend un ensemble de principes révisés sur l'utilisation des fonds de réserve et de roulement (FRR) et des directives concernant le calcul des montants disponibles (principes nos 1 et 2).

40. Outre qu'il énonce des lignes directrices applicables aux aspects financiers de la gestion des réserves, le principe n° 3 de la politique relative aux réserves veut que les projets financés au moyen des réserves soient des projets d'équipement extraordinaires et ponctuels. Le principe n° 3 prévoit en outre que les projets inclus dans le PCE peuvent être définis comme des projets de construction ou de rénovation ou des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) qui sont nécessaires pour maintenir les installations et les systèmes de l'Organisation en adéquation avec sa mission moyennant des extensions ou additions majeures.

41. Le principe n° 4 veut que les propositions d'utilisation des réserves soient établies de manière exhaustive et comprennent notamment des informations sur l'intégralité des coûts sur le cycle de vie complet des projets, les avantages escomptés et l'incidence sur les flux et

⁴ Document WO/PBC/23/8.

niveaux de trésorerie des réserves. Enfin, le principe n° 5 fournit des indications quant à l'horizon temporel de la mise en œuvre des projets proposés.

42. Les sections ci-dessous fournissent une analyse de l'utilisation des réserves selon les principes énoncés dans la Politique révisée relative aux réserves.

PRINCIPE N° 1 : les propositions concernant l'utilisation des fonds de réserve et de roulement (FRR) ne devraient s'appliquer qu'aux montants disponibles dans le cadre des FRR en sus du montant recommandé imposé par la politique de l'OMPI relative aux réserves. Ce principe s'applique à chaque union et à l'Organisation dans son ensemble.

Conformité avec le principe n° 1 : le solde des réserves (non compris les fonds de roulement, l'écart de réévaluation et les gains et pertes actuariels) à fin 2023 s'élevait à 824,1 millions de francs suisses. Le solde des réserves en sus du montant recommandé est estimé à 547,4 millions de francs suisses à la fin de 2024. Le financement proposé pour les projets relevant du PCE, qui s'élève à 43,3 millions de francs suisses, se situe donc bien en deçà du solde estimé.

PRINCIPE N° 2 : le calcul des réserves disponibles sera fondé sur les informations relatives aux FRR figurant dans les états financiers les plus récents et doit prendre dûment en considération les dépenses effectives, engagées et prévues au titre des réserves pour le ou les exercices sur lesquels s'étendra la mise en œuvre du projet proposé. L'écart de réévaluation (revalorisation du terrain sur lequel est construit le nouveau bâtiment) et les fonds de roulement (qui ont été établis au moyen des contributions des États membres) ne sont pas comptabilisés dans le montant disponible en sus du montant recommandé des FRR.

Conformité avec le principe n° 2 : le calcul des réserves disponibles ne comprend pas le fonds de roulement ni l'écart de réévaluation (voir les tableaux 3 et 4).

PRINCIPE N° 3 : les propositions d'utilisation des réserves disponibles doivent être limitées et porter sur des projets ponctuels d'améliorations essentielles, et à titre exceptionnel, sous réserve de la décision des assemblées des États membres et des unions, chacune pour ce qui la concerne elle-même et ses réserves disponibles. Les projets d'équipement sont normalement définis dans un plan-cadre à long terme en tant que projets de construction/rénovation ou dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui sont nécessaires pour maintenir les installations et les systèmes de l'Organisation en adéquation avec sa mission moyennant des travaux d'agrandissement ou d'équipement majeurs.

Conformité avec le principe n° 3 : les projets proposés sont des projets ponctuels concernant des améliorations essentielles relatives aux TIC et aux bâtiments. Les descriptifs de projets et leurs facteurs déterminants figurent à l'annexe.

PRINCIPE N° 4 : les propositions d'utilisation des réserves doivent être établies de manière exhaustive et comprendre des informations sur l'intégralité des coûts sur le cycle de vie des projets, les avantages escomptés (qui peuvent être financiers ou de nature qualitative), les dépenses récurrentes que l'Organisation sera tenue de financer au titre du budget ordinaire au cours des exercices biennaux ultérieurs et l'incidence sur les flux et niveaux de trésorerie des réserves.

Conformité avec le principe n° 4 : l'annexe donne une vue détaillée des principales dépenses d'équipement pour les trois projets proposés relatifs aux TIC et aux bâtiments, y compris la justification, les objectifs du projet et le lien avec les résultats escomptés de l'OMPI, les avantages escomptés du projet et les principaux indicateurs d'exécution, les niveaux de référence et les niveaux visés, un aperçu de la méthode de mise en œuvre du projet, les risques liés au projet, le coût total ponctuel et une estimation des coûts annuels récurrents.

En outre, selon les estimations, les projets proposés relevant du PCE ne devraient avoir aucune négative sur les flux et niveaux de liquidité des réserves (voir les paragraphes 32 à 38).

PRINCIPE N° 5 : les propositions concernant l'utilisation des réserves peuvent porter sur des projets et des activités qui dépassent le cadre de l'exercice financier biennal de l'Organisation, et peuvent s'étendre sur plusieurs exercices biennaux ou durer plus d'un exercice biennal.

Conformité avec le principe n° 5 : sous réserve de l'approbation par les assemblées de l'OMPI des projets proposés relevant du PCE, la mise en œuvre des projets pourra débuter au troisième trimestre 2024 et se poursuivre jusqu'à la fin de 2028.

43. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

44. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver la proposition de PCE (document WO/PBC/37/11) et le financement, au moyen des réserves de l'OMPI, des trois projets présentés dans l'annexe du présent document, pour un montant total de 43,3 millions de francs suisses.

[L'annexe suit]

ANNEXE – Propositions relatives aux projets relevant du PCE

PROJETS RELATIFS AUX TIC

Plateforme informatique du système de Madrid – Phase II

Rappel et étude de cas

Le programme de modernisation informatique du système de Madrid s'est achevé en 2016 avec le remplacement des technologies mises en place dans les années 1990 par une plateforme informatique moderne dotée de fonctions permettant d'effectuer diverses transactions électroniques. Néanmoins, ce système informatique repose encore sur une architecture, des procédures et des pratiques administratives mises en place au cours des nombreuses années d'existence du Service d'enregistrement de Madrid, au lieu d'être conçu pour tirer spécialement parti des possibilités qu'offrent les solutions technologiques modernes.





Le projet de plateforme informatique du système de Madrid, qui a débuté en 2017, a permis de réaliser un saut technologique afin de soutenir des processus opérationnels optimisés, efficaces, résilients, flexibles et axés sur le client. La plateforme, une fois finalisée, fournira les composants essentiels d'une solution novatrice, complète et évolutive pour tous les services du système de Madrid.

Une feuille de route a été élaborée au début de la phase I pour la réalisation de toutes les tâches nécessaires à la mise en place de la nouvelle plateforme informatique du système de Madrid. Les principales tâches sont réparties en quatre catégories : la fourniture de services en ligne et la gestion de portefeuilles, l'échange de données avec les offices de propriété intellectuelle, la mise en place de la nouvelle architecture et la mise en œuvre progressive de toutes les transactions dans le nouveau système informatique.

La première phase du projet s'est principalement intéressée à l'amélioration de l'expérience client. Des progrès importants ont été réalisés à cet égard avec la mise à disposition de formulaires en ligne pour 96% de toutes les transactions, le nouveau système de notification, l'extension du paiement par carte de crédit et l'amélioration des informations sur la situation en matière de désignations. Cette volonté d'améliorer l'expérience client atteindra son paroxysme en 2024 avec le lancement d'eMadrid, un portail en ligne qui offre aux utilisateurs externes un espace sécurisé et centralisé pour effectuer toutes les actions nécessaires au dépôt et à la gestion des demandes et enregistrements internationaux. En outre, à la fin de la première phase (quatrième trimestre de 2024), un système amélioré de stockage des documents sera proposé, ainsi que des API (interfaces de programmation) pour l'échange de données avec les offices de propriété intellectuelle.

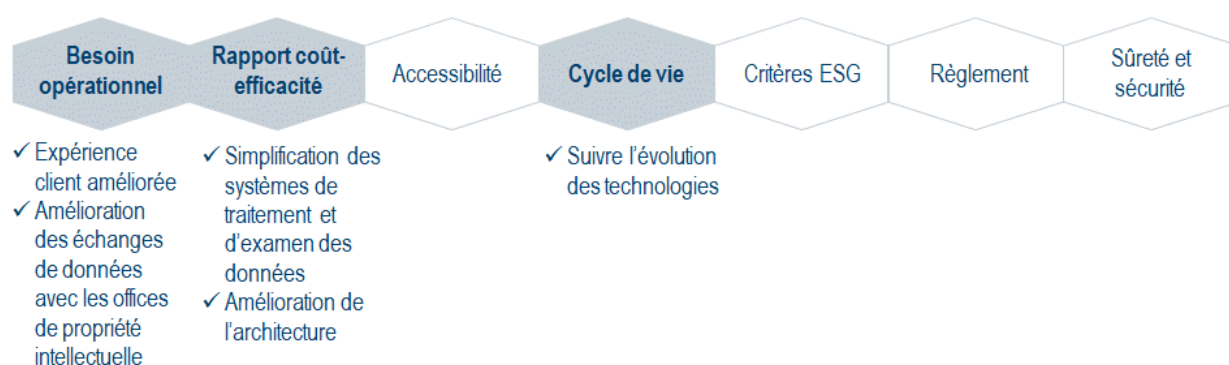
En prévision de la fin de la première phase du projet, des évaluations et des examens internes approfondis ont été menés en 2023 pour affiner et préciser la feuille de route générale du projet. Cette feuille de route permettra d'entamer la deuxième phase.

La deuxième phase, qui devrait s'achever en 2028, portera sur la mise au point des éléments architecturaux essentiels du produit minimum viable et d'autres transactions. Les nouveaux éléments architecturaux permettront au nouveau système informatique de prendre en charge l'ensemble du processus d'examen des nouvelles demandes (produit minimum viable) et, à terme, toutes les transactions du système de Madrid, ce qui améliorera l'efficacité, la rapidité et la qualité des résultats produits par ce système. En outre, les activités consistant à améliorer l'échange de données avec les offices de propriété intellectuelle, en remplaçant les anciens processus d'ingestion de données et en remaniant la structure de l'ancienne base de données, garantiront leur efficacité et leur compatibilité avec le nouveau système informatique. Le tableau ci-après indique la répartition des prestations entre les phases I et II.

		Phase 1	Phase 2
	Services en ligne et gestion de portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement par carte de crédit dans le système de Madrid • Identification et gestion de portefeuille (analyse) 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaires en ligne du système de Madrid (*) • eMadrid (version 1)
	Échange de données avec les offices de propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte du système de notification • API avec les offices du système de Madrid (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau système d'ingestion de données
	Nouvelle architecture	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et planification • Système MOOS (Madrid Object Storage System) (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des nouvelles applications : nouvelle application MVP (éléments fondamentaux de l'architecture : BPM, EMB, module d'accès aux données) • Refonte de la base de données
	Mise en œuvre des transactions restantes		<ul style="list-style-type: none"> • Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des transactions restantes

(*) Pour ces prestations, la version avec soin supplémentaire et la version 2 seront intégrées dans la partie initiale de la phase II.

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

L'objectif global du projet de plateforme informatique du système de Madrid est de remplacer les systèmes informatiques actuels par des systèmes améliorés, plus modernes et plus solides, reposant sur des principes architecturaux modernes, afin d'établir une capacité informatique plus fiable, plus flexible et plus facile à gérer pour répondre aux besoins informatiques du Service d'enregistrement de Madrid.

La première phase du projet portait sur l'amélioration de l'expérience client grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux services en ligne, à la création d'un nouveau portail utilisateur en libre service, à l'amélioration de la communication avec les titulaires et les mandataires, à la création d'API pour l'échange de données avec les offices de propriété intellectuelle et à l'amélioration du stockage et de l'intégrité des données.

L'objectif de la deuxième phase du projet est de créer une nouvelle architecture applicative, sur laquelle reposeront des systèmes de traitement des données et d'examen simplifiés et économiques. Il sera ainsi possible de répondre avec souplesse et rapidité aux besoins actuels et futurs du Service d'enregistrement de Madrid et de ses clients.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	- Accroître la facilité d'utilisation des services proposés dans le cadre du système de Madrid
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	- Améliorer l'efficacité et l'efficacité du traitement des opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid - Échange de données sans faille avec les offices de propriété intellectuelle
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative, et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	- Technologie moderne pour le Service d'enregistrement du système de Madrid, offrant une plateforme informatique interne et externe stable, évolutive et conviviale.

Avantages escomptés, principaux indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite de la deuxième phase du projet relatif à une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid sont récapitulés ci-après :

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectif pour la phase II
Expérience client améliorée	Pourcentage de clients satisfaits des services d'information en ligne et de transaction du système de Madrid	85%	90%
	Pourcentage d'adoption des instruments de gestion de portefeuille mis au point par les clients	30%	75%
	Pourcentage d'adoption des formulaires en ligne par les clients	70%	85%
	Respect des délais et disponibilité des informations du Service d'enregistrement au moyen des outils en ligne	Plus de 24 heures	Moins d'une heure (99% du temps)
Renforcement de l'efficacité de l'OMPI	Pourcentage d'automatisation par transaction	Renouvellements : 47% Désignations postérieures : 51% Modifications : 0% Décisions (par la partie contractante désignée) : 79%	Renouvellements : 65% Désignations postérieures : 65% Modifications : 50% Décisions (par la partie contractante désignée) : 90%
	Pourcentage d'irrégularités	Renouvellements : 3% Désignations postérieures : 6% Modifications : 6%	Renouvellements : 2% Désignations postérieures : 2% Modifications : 2%
	Pourcentage d'amélioration de la productivité dans le traitement des demandes internationales	-	20%
	Capacité d'apporter des changements au système informatique a) Réduction du délai moyen de mise en œuvre des demandes de modification b) Réduction du délai d'indisponibilité des systèmes informatiques lors du lancement des nouvelles versions	a) 130 b) Délai d'indisponibilité de 30 minutes	a) 95 jours b) Pas d'indisponibilité du système
Amélioration de l'échange de données entre l'OMPI et les offices de propriété intellectuelle	Nombre d'offices de propriété intellectuelle utilisant les API du système de Madrid	0	20
	Nombre de fichiers reçus avec des erreurs nécessitant un traitement manuel	510	100

Méthodologie pour l'exécution du projet

La méthode de mise en œuvre du projet de plateforme informatique du système de Madrid reste cohérente d'une phase à l'autre du projet.

La nouvelle plateforme informatique du système de Madrid est probablement l'élément essentiel du système de Madrid pour ce qui est d'améliorer, de maintenir et de renforcer sa position stratégique. Pour atteindre ses objectifs sans risque excessif, les composantes essentielles seront mises en œuvre de manière progressive tout au long du cycle de vie du projet, afin d'éviter tout scénario dit du "big-bang". Aux fins de cette stratégie, le projet a été divisé en des prestations (modules) facilement gérables par des équipes spécialisées, chacune se concentrant sur un ensemble limité d'éléments essentiels nécessaires à la mise en place d'un système informatique nouveau et amélioré pour le système de Madrid. Chacune des prestations du projet inclura la version 1 de la solution, avec soutien supplémentaire, et la version 2 (perfectionnements et améliorations). En maintenant la compatibilité avec les systèmes existants, dans la mesure du possible, et en établissant des programmes de transition contrôlés et réversibles pour chaque prestation prise séparément, les interruptions de service ont été réduites ou éliminées. En outre, la feuille de route du projet (calendrier, budget, prestations) est régulièrement examinée pour s'assurer que la viabilité et la faisabilité des projets soient maintenues tout au long de leur cycle de vie.

Prestations	Description de la prestation	Résultats attendus
Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des nouvelles applications : nouvelle application MVP (éléments fondamentaux de l'architecture : BPM, EMB, module d'accès aux données)	Mise au point d'un nouveau système d'examen prenant en charge le traitement des transactions dans la nouvelle application, à partir des nouveaux éléments fondamentaux de l'architecture, tout en maintenant la compatibilité avec le registre existant et en assurant l'interface avec les systèmes externes, qu'ils soient nouveaux ou anciens	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des éléments fondamentaux de l'architecture (BPM, EMB, module d'accès aux données) Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des nouvelles applications
Nouveau système d'ingestion de données	Remplacement des procédures existantes d'ingestion de données par des systèmes modernes, fiables et faciles à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un nouveau système d'ingestion de données Retrait de l'outil actuel (PODDIIR)
Refonte de la base de données	Simplification et nettoyage de la structure de la base de données existante sans migration de données	<ul style="list-style-type: none"> Structure simplifiée de la base de données Documentation complète
Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des transactions restantes	Mise en œuvre échelonnée et progressive des transactions restantes à l'aide de la plateforme créée parallèlement à la nouvelle application MVP	<ul style="list-style-type: none"> Système opérationnel pour l'examen de bout en bout de toutes les transactions
Soutien supplémentaire pour la version 1 et lancement de la version 2 pour eMadrid, les formulaires en ligne du système de Madrid, l'outil de stockage du système de Madrid et les API des offices du système de Madrid	Soutien supplémentaire, perfectionnements et améliorations qui offriront des fonctionnalités et des produits supplémentaires aux utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des modifications hautement prioritaires et d'un soutien supplémentaire

Risques

Risques	Stratégies d'atténuation
Des difficultés dans l'acquisition de ressources techniques de qualité pourraient entraîner des retards dans la mise en œuvre du projet.	Planification et activités de sensibilisation en amont afin d'obtenir les ressources techniques nécessaires. Examen des possibilités de mobilité interne.
Les modifications du cadre juridique du système de Madrid et les autres tâches requises qui nécessitent des modifications prioritaires du système MIRIS pour répondre à l'évolution des exigences (p. ex., nouvelles langues ou transactions) entraîneront l'indisponibilité ou la disponibilité limitée des ressources en personnel du système de Madrid pour effectuer les tâches liées à la nouvelle plateforme.	Mettre en œuvre les modifications du système informatique actuel du système de Madrid en utilisant, dans la mesure du possible, une approche prête à l'emploi, afin de réutiliser certains éléments dans la nouvelle plateforme informatique du système de Madrid.

Risques	Stratégies d'atténuation
Pénurie sur le long terme de ressources disponibles et suffisamment qualifiées pour mener à bien la transition vers le plan d'exploitation et assurer en permanence le support et la maintenance des systèmes livrés après l'achèvement du projet.	Remise à niveau du personnel du système de Madrid, analyse des possibilités de centralisation des TIC afin d'utiliser les ressources existantes au sein des équipes informatiques et planification en amont de nouvelles ressources.

Prestations et budget

Les résultats escomptés pour la phase II et le budget afférent sont présentés dans le tableau ci-après. Le tableau donne également une indication du coût estimé du temps passé par le personnel de l'OMPI participant au projet sur sa durée.

Prestations	Budget (en francs suisses)
Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des nouvelles applications : nouvelle application MVP (éléments fondamentaux de l'architecture : BPM, EMB, module d'accès aux données)	3 582 962
Nouveau système d'ingestion de données	718 914
Refonte de la base de données (simplification et nettoyage de la structure de la base de données existante. Aucune migration de données nécessaire)	336 515
Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des transactions restantes	4 586 429
Soutien supplémentaire pour la version 1 et lancement de la version 2 pour eMadrid, les formulaires en ligne du système de Madrid, l'outil de stockage du système de Madrid et les API des offices du système de Madrid	1 725 180
Coût total du projet	10 950 000
<i>Estimation du coût des membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet.</i>	<i>430 000</i>

* La gestion du projet et les experts techniques sont inclus dans le budget par prestation

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts de fonctionnement liés à l'hébergement en nuage des systèmes actuellement en production ou quasi-production sont estimés à environ 5000 francs suisses par mois. Les coûts de fonctionnement liés aux prestations de la plateforme du système de Madrid reposant sur les nouveaux éléments architecturaux sont actuellement estimés à 17 000 francs suisses par mois pour l'hébergement en nuage. Des projections de coûts plus détaillées seront disponibles à mesure que les différents éléments architecturaux seront livrés dans le cadre du projet. Ces coûts seront inclus dans les propositions successives de programme de travail et budget dans le cadre du budget ordinaire.

Coûts de fonctionnement récurrents*	Budget (par an) (en francs suisses)
Hébergement en nuage	264 000
Total	264 000

* Le coût de la maintenance et de l'assistance technique pour la version finalisée de la plateforme informatique du système de Madrid sera estimé durant la phase II par le Département des TIC en collaboration avec le Service d'enregistrement de Madrid.

TRANSFORMATION AIMS 2.0 – PHASE II

Rappel et étude de cas

Le portefeuille d'applications ERP de l'OMPI (dénommé "AIMS") joue un rôle essentiel dans les processus de gestion administrative, financière et des ressources humaines, en tant que principale plateforme numérique à l'appui de ces processus. Il est composé de 13 applications, pour plus de 1300 utilisateurs internes et une vaste communauté de clients externes, et soutient tous les processus administratifs et financiers clés de l'OMPI. Il prend en charge les secteurs d'activité verticaux et les processus transversaux (horizontaux) indiqués ci-dessous.

Sept domaines d'activité/secteurs verticaux

1. Achat, voyages et réunions
2. Ressources humaines
3. Finances
4. Exécution des programmes et du budget
5. Gestion des risques
6. Gestion des conférences
7. Gestion de la relation client (gestion des contacts, portails payants pour les clients, passerelle de paiement)

Sept chaînes de valeur – processus intersectoriels horizontaux



Le portefeuille de projets ERP indiqué ci-dessus (AIMS) a été mis en œuvre à la suite de l'approbation des États membres en 2010. En 2012, le premier module de planification et de budgétisation axés sur les résultats a été achevé dans le cadre de l'application de gestion des performances de l'Organisation (EPM). La dernière version a été finalisée en 2019 et intégrait les voyages et réunions (TAM), ainsi que la gestion des absences.

En avril 2020, l'OMPI a engagé des experts externes pour évaluer l'actuel portefeuille AIMS et contribuer à la définition de la future stratégie de planification des ressources de l'Organisation (ERP). L'évaluation comprenait une évaluation des capacités opérationnelles, des entretiens avec les utilisateurs et des observations, une évaluation des applications et une évaluation de la chaîne de valeur (secteurs d'activité horizontaux et transversaux).

Si l'évaluation a conclu que la majorité des capacités opérationnelles étaient numérisées et prises en charge par les fonctionnalités actuelles du système AIMS, elle a constaté que la transformation du portefeuille était nécessaire pour garantir que celui-ci fonctionne de manière optimale, soit tourné vers l'avenir, soit capable de s'adapter aux changements apportés aux processus de gestion administrative et financière de manière évolutive, et qu'il puisse proposer une expérience utilisateur moderne de bout en bout et répondre aux besoins technologiques et opérationnels nouveaux et en constante évolution à l'échelle de l'Organisation. En particulier, les domaines d'amélioration suivants ont été recensés : i) utilisation d'une plateforme technologique adaptée et moderne; ii) nécessité d'améliorer la convivialité et la modularité des interfaces; et iii) nécessité de renforcer les capacités et les solutions en matière d'établissement de rapports pour mieux répondre aux besoins opérationnels.

À l'issue de cette analyse, la première phase de transformation du système AIMS a été approuvée par les États membres en 2022, avec les objectifs suivants :

- i) améliorer les solutions et services payants destinés aux clients;
- ii) disposer d'une architecture d'applications réactive et adaptative, facile à aligner sur les nouveaux modèles de fourniture de solutions et conforme à la stratégie de dématérialisation de l'OMPI;
- iii) améliorer les rapports et les analyses tout en favorisant l'accès et l'utilisation des données AIMS de l'Organisation; et
- iv) améliorer l'expérience utilisateur grâce à la modernisation et à la simplification et l'automatisation des processus.

Plus important encore, la phase I prévoyait initialement la migration de l'application Peoplesoft en l'état vers un environnement en nuage. Néanmoins, compte tenu de l'évolution rapide des solutions ERP sur le marché ainsi que de l'évolution du paysage de l'informatique en nuage, il a été décidé de revoir cette stratégie de migration en l'état. Il a donc été procédé à un examen de l'approche globale suivie pour le projet.

Cet examen a révélé que l'adoption de la méthode de migration en l'état initialement envisagée (c'est-à-dire, la migration des principales applications ERP existantes, en l'état, vers un environnement en nuage) aurait des avantages limités. En revanche, il a souligné la nécessité d'une meilleure planification en vue de l'adoption d'une solution de nouvelle génération pour le système ERP de l'OMPI (système SAAS – logiciel en tant que service)).

Ce changement de stratégie a eu des conséquences en termes de portée et de planification et, dans ce contexte, le projet de transformation du système AIMS a été redéfini pour préparer les environnements techniques et les domaines d'activité de l'OMPI en vue de la mise en œuvre et de l'adoption complètes d'un système ERP de nouvelle génération.

La phase I de la transformation du système AIMS a donné lieu à une version révisée des prestations, ainsi qu'il est indiqué ci-après, l'objectif étant de mieux préparer l'Organisation à la mise en œuvre d'un système de planification des ressources de la prochaine génération (phase II) :

- i) inventaire des besoins opérationnels, réorganisation des processus opérationnels, y compris analyse de marché et de la conformité avec les objectifs;
- ii) collecte de données d'expérience et d'enseignements tirés par d'autres organisations;
- iii) recensement des meilleures solutions ERP en fonction des besoins opérationnels, ateliers et proposition finale pour la solution la mieux adaptée;

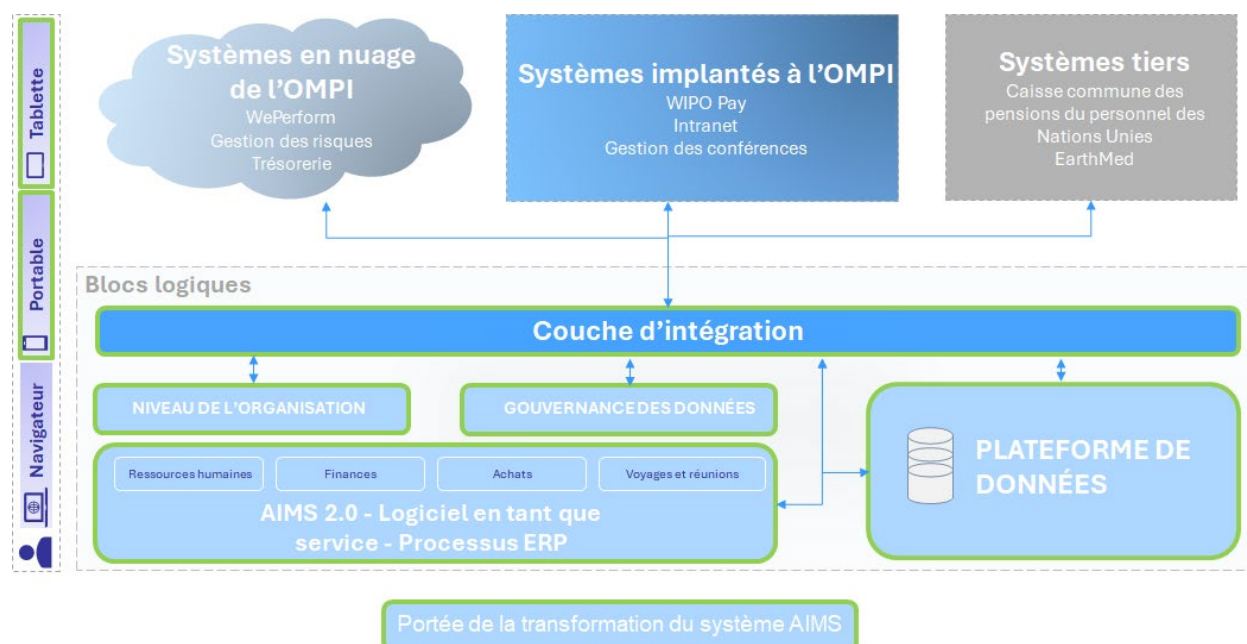
Cette proposition relative à la phase II est axée sur les principales composantes du système ERP (finances, achats, gestion des ressources humaines et états de paie, voyages et réunions), y compris ses capacités d'intégration avec les systèmes opérationnels implantés à l'OMPI (PCT, Madrid, La Haye, Centre d'arbitrage et de médiation, etc.) Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de transformation numérique de l'OMPI, déjà engagée dans certains domaines comme la planification et la budgétisation avec le nouveau système WePerform de planification axée sur les résultats fondé sur une solution SaaS⁵. Une forte intégration est prévue entre le nouveau système ERP et les capacités satellites utilisées, par exemple avec WePerform. La phase II du projet devrait s'achever d'ici la fin de 2028.

⁵ Voir l'annexe XI du document WO/PBC/37/7 intitulé "Rapport sur la performance de l'OMPI" : CMP/31 – Gestion des performances de l'Organisation en nuage, deuxième génération.

La phase II du projet de transformation AIMS 2.0 suivra une approche à plusieurs niveaux qui peut être visualisée comme suit :



L'architecture fondamentale et son intégration avec d'autres systèmes opérationnels se présenteraient comme suit :



Facteurs déterminants

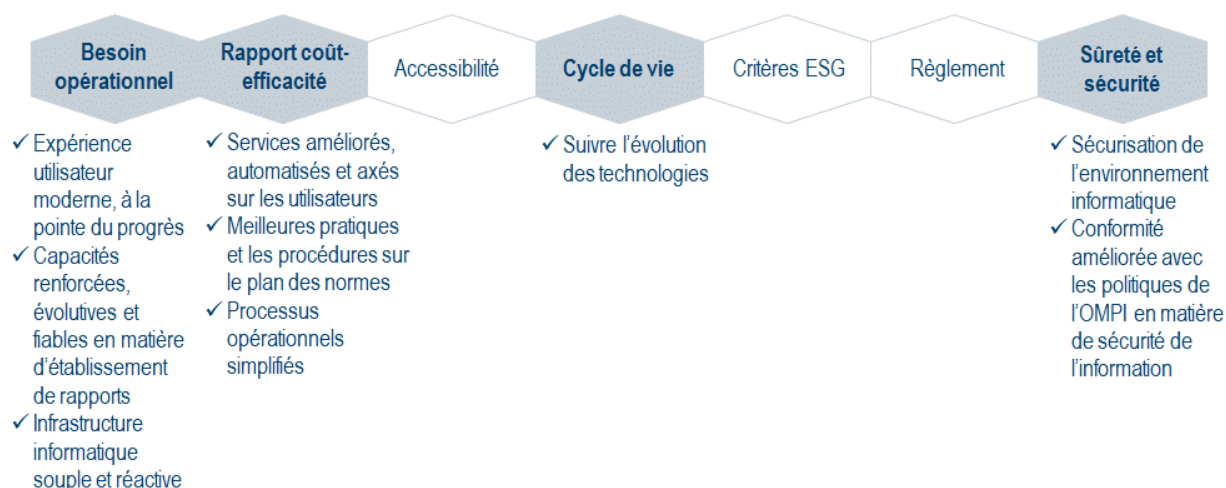
Facteurs opérationnels et concernant les utilisateurs :

- Les stratégies clés pour la fondation du Plan stratégique à moyen terme (PSMT), la stratégie en matière de ressources humaines et le cadre réglementaire guideront la mise en œuvre du projet de transformation de la planification des ressources de l'Organisation.

- Le recours accru à la prise de décision fondée sur les données nécessitera des capacités considérablement renforcées, évolutives et fiables en matière d'établissement de rapports.
- Les processus opérationnels et les flux de travail actuels sont devenus complexes. Il est donc nécessaire d'adopter les meilleures pratiques de l'industrie et de rationaliser les processus pour améliorer l'efficacité.
- La présentation des applications ERP actuelles est dépassée. Le besoin d'une expérience utilisateur moderne, à la pointe du progrès, se fait fortement sentir.
- Le télétravail a accru la nécessité d'un degré plus élevé d'automatisation.

Facteurs technologiques :

- Les applications PeopleSoft actuelles sont adaptées aux besoins et reposent sur les versions les plus récentes. Cependant, Oracle a annoncé la disparition de Peoplesoft en 2035. Le coût de la maintenance ne cesse d'augmenter en raison de la diminution des ressources disponibles sur le marché.
- Les applications ERP actuelles proposent un grand nombre d'adaptations dans diverses applications, entraînant une assistance, des corrections et des mises à jour complexes et coûteuses.
- Les applications monolithiques traditionnelles, étroitement liées sans stratégie d'intégration claire, ont un impact sur la capacité à faire face aux changements opérationnels d'une manière réactive.
- Les solutions ERP disponibles sur le marché ont évolué vers de nouvelles solutions et de nouveaux modèles de prestation de services.
- La solution actuelle en matière d'établissement de rapports ne répond pas de manière adéquate aux besoins opérationnels et ne permet pas d'obtenir les informations nécessaires sur les données⁶.



⁶ Les capacités en matière d'établissement de rapports devraient être fournies ultérieurement au cours de la mise en œuvre. Une initiative en matière de rapports intermédiaires et d'analyse est actuellement en cours.

Objectifs du projet

Les objectifs de la phase II du projet de transformation AIMS sont les suivants :

- i) Amélioration des services offerts aux États membres de l'OMPI, aux utilisateurs et à d'autres parties prenantes externes
- ii) Amélioration des processus opérationnels de gestion et d'administration
- iii) Faciliter le changement de culture organisationnelle
- iv) Des applications et des technologies opérationnelles pérennes qui s'adaptent à l'évolution des besoins opérationnels

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Le PSMT de l'OMPI met en évidence le rôle central et porteur de ses fonctions de gestion et d'administration et de sa culture dans la réalisation des résultats escomptés dans l'ensemble des piliers stratégiques et des secteurs.

Pilier stratégique/Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial	- Un système de paiement unifié et simplifié couvrant les différents services de propriété intellectuelle fournis par l'OMPI.
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	- Un portail moderne et intuitif pour les employés, favorisant le libre-service, l'expérience utilisateur et la portabilité, encouragera une culture axée sur les employés plutôt que sur l'administration et les processus.
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	- L'examen et la simplification des processus, ainsi que la sélection d'un nouvel écosystème ERP, faciliteront le modèle opérationnel des services généraux et l'expérience générale des services internes de l'OMPI par les utilisateurs.
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	- Permettre une prise de décision fondée sur les données, en fournissant des rapports précis et en temps voulu reposant sur un flux de données transparent entre les différents secteurs opérationnels. - Fournir des capacités complètes en matière de processus opérationnels par l'automatisation et la réduction du travail manuel. Fournir de meilleures capacités d'analyse des données pour faciliter la prise de décision.

Avantages escomptés, principaux indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite du projet de transformation AIMS sont récapitulés ci-dessous.

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé
Augmentation de la satisfaction des clients et des utilisateurs	% de clients satisfaits des nouvelles applications du système ERP	83%	90%
	% d'utilisateurs satisfaits des nouvelles applications du système ERP	76%	90%
Renforcement de la sécurité et de la disponibilité des dernières mises à jour et fonctions techniques	Fréquence des mises à jour de sécurité	Trimestrielle	Deux semaines
	Cycle de publication des nouvelles fonctions	Annuel (sur demande)	Tous les six mois

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectif visé
Amélioration de l'efficacité des procédures d'administration et de gestion	Réduction du pourcentage de processus manuels essentiels	–	25%
	Réduction du temps consacré aux processus essentiels ¹	Clôture annuelle : 45 jours Moyenne de l'achat au règlement : 4,8 jours Période de gel des salaires : 5 jours	Clôture annuelle : 40 jours Moyenne de l'achat au règlement : 4 jours Période de gel des salaires : 3 jours
	Augmentation du nombre de fonctions en libre-service	33	48
Amélioration de l'accès à l'analyse de données	Données disponibles en temps réel	Données non disponibles en temps réel	La plupart des données sont disponibles en temps réel
	Activation de la fonction d'analyse des données en libre-service	Fonction d'analyse des données en libre-service non disponible	Fonction d'analyse des données en libre-service accessible à tous les utilisateurs
	Accès transparent à toutes les sources de données	Accès limité aux sources de données dans les différents domaines	Disponibilité d'un accès transparent aux sources de données dans différents domaines
Adoption plus large d'un système de paiement unifié	Nombre de services opérationnels utilisant l'OMPI comme système de paiement	40%	100%
Réactivité accrue dans la mise à disposition de nouvelles capacités	% de réduction de la complexité et du temps nécessaire à l'intégration de nouvelles applications par l'intermédiaire d'API	100% 5 semaines	70% 2 semaines
	Délai moyen d'exécution de la demande de modification	69 jours	45 jours

¹ Clôture financière, de l'achat au règlement, états de paie

Stratégie d'exécution du projet

La stratégie de mise en œuvre suivante sera adoptée :

- Nous placerons les personnes et les utilisateurs au centre en nous focalisant sur la conception de l'expérience utilisateur (UX pour "user experience") et en veillant à utiliser les capacités du nouveau système pour responsabiliser les chefs de service et le personnel.
- Nous nous concentrons sur la réorganisation des processus opérationnels afin de les simplifier et d'en améliorer l'efficacité globale, en mettant particulièrement l'accent sur les capacités et processus intersectoriels horizontaux.
- Nous consacrons du temps aux travaux préparatoires tels que l'examen du plan comptable, la politique de conservation des données, le contrôle d'accès, etc., afin d'accélérer le processus de mise en œuvre.
- Nous nous basons sur les résultats de la phase I : choix de la solution préférée et définition des besoins opérationnels.
- Nous faisons appel à des experts externes pour mettre en œuvre la solution choisie.
- Nous adoptons une stratégie de mise en œuvre progressive afin d'assurer la continuité des opérations et des services.
- Nous renforçons la responsabilité interne en formant les équipes internes tout au long du processus afin qu'elles comprennent la technologie et acquièrent les connaissances nécessaires pour pouvoir utiliser le nouveau système une fois la mise en œuvre achevée.

- Nous renforçons nos capacités d'intégration en adoptant une plateforme d'intégration (Ipaas).
- Nous mettons l'accent sur la gestion de la qualité, ainsi que sur une assurance et des tests rigoureux.

La feuille de route du projet comportera quatre principales étapes de mise en œuvre :

Première étape : Lancement et planification

Deuxième étape : Capacités d'appui

- Réorganisation des processus opérationnels
- Mise en œuvre de la plateforme d'intégration (Ipaas) et découplage des applications
- Migration des données historiques
- Stratégie de gestion du changement
- Stratégie de gestion de la qualité

Troisième étape : Transitions des capacités de base

La migration de chaque domaine d'activité (finances, achats, gestion du capital humain, états de paie, voyages et réunions) se fera en plusieurs étapes, de manière successive ou parallèle, afin d'atténuer les risques pour les opérations et de favoriser au maximum l'adoption de la solution. Chaque étape de la transition suivra la même stratégie :

- Cartographie et optimisation des processus opérationnels
- Conception et adaptation du projet
- Gestion du changement
- Déploiement et mise en service

Quatrième étape : Phase de transition vers une situation normale

- Appui et optimisation après la mise en œuvre
- Examen et évaluation

Risques

Description	Mesures d'atténuation
L'incapacité à simplifier nos processus et à adopter les meilleures pratiques pourrait conduire à la mise en œuvre de processus opérationnels trop complexes et adaptés qui n'aboutiraient pas aux gains d'efficacité escomptés et entraîneraient des coûts de maintenance élevés	<ul style="list-style-type: none">- Un discours ferme de la part de la direction sur le thème "pas d'automatisation sans simplification".- Mise en place d'un mécanisme d'examen des processus opérationnels et d'une équipe d'experts sur la réduction des formalités administratives.- Respect des solutions de processus opérationnels normalisés de la plateforme SaaS en nuage.
La performance des fournisseurs (qualité) et d'autres risques relatifs à la livraison pourraient entraîner des retards dans la mise en œuvre et des coûts supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">- Diligence raisonnable globale dans le cadre du processus de sélection.- Intégration des enseignements tirés de la mise en œuvre de solutions ERP récentes dans nos organisations apparentées du système des Nations Unies.- Gestion dynamique des contrats et des performances des fournisseurs.
L'incapacité à recruter et à conserver des ressources de qualité pour les projets pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre des projets et ne pas permettre d'atteindre le niveau de qualité attendu pour les résultats	Planification dynamique, sensibilisation et établissement de réseaux afin d'obtenir les ressources techniques nécessaires.

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Prestations	Budget (en francs suisses)
Gestion et contrôle du projet	2 500 000
Gestion du changement et de la qualité	1 800 000
Réorganisation des processus opérationnels	1 900 000
Abonnement aux logiciels	2 800 000
Gestion du capital humain et états de paie	3 900 000
Finances	3 600 000
Achats, voyages et réunions	2 500 000
WePerform	500 000
Intégrations et améliorations	1 500 000
Appui après la mise en œuvre	500 000
Coût total du projet	21 500 000
<i>Estimation du coût des membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet</i>	<i>405 000</i>

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents annuels liés à la maintenance et au fonctionnement du nouveau système ERP remplaceront, après l'achèvement du projet, les coûts récurrents relatifs à l'actuel hébergement sur site du système ERP actuel de l'OMPI. Ces coûts seront inclus dans les propositions successives de programme de travail et budget dans le cadre du budget ordinaire.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (par année) (en francs suisses)
Maintenance, licences et assistance technique	2 400 000
Total	

PROJET LIÉ AUX BÂTIMENTS

SYSTEME DE GESTION DES BATIMENTS POUR LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET SANITAIRES ET L'ECLAIRAGE

Rappel et étude de cas

Un système de gestion des bâtiments entièrement informatisé est un outil unique qui permet la surveillance et le contrôle centralisés ou à distance de toutes les installations mécaniques, électriques et électroniques d'un bâtiment. Cela inclut le contrôle et la surveillance du chauffage, de la ventilation, de la climatisation et des installations sanitaires, ainsi que de l'éclairage, des stores et des alarmes techniques. L'outil recueille également des données pour faciliter le dépannage et l'établissement de rapports et peut être intégré à d'autres systèmes de gestion technique, selon les besoins.

Un système de gestion des bâtiments est essentiel à la gestion de tout bâtiment moderne afin d'optimiser la consommation d'énergie (considérations environnementales et de rentabilité), de fournir un environnement de travail avec une température ambiante adaptée au confort des utilisateurs, de surveiller l'état des installations 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et d'anticiper la maintenance préventive pour la continuité des opérations.

Actuellement, l'OMPI dispose de deux systèmes de gestion distincts et indépendants :

- i) La gestion des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et sanitaires
- ii) La gestion de l'éclairage et des stores

Le système de gestion des bâtiments actuel pour les installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et sanitaires a été déployé progressivement, bâtiment par bâtiment, de la manière suivante :

Bâtiment	Année
PCT	2003
AB (en partie seulement – ne couvre pas les bureaux)	2004
GBI et GBII (en partie seulement – ne couvre pas les bureaux)	2005
NB	2011
Salle de conférence	2014
Centre d'accès	2014

La période de construction et la conception étant différentes pour chaque bâtiment, les mesures, les contrôles et la régulation individuelle de la température dans chaque bureau ne sont possibles que dans les bâtiments les plus récents – PCT, NB, salle de conférence et Centre d'accès.

En 2019, le fabricant de l'équipement du système de gestion des bâtiments actuel a annoncé l'arrêt de la production de l'équipement et du système d'exploitation et de surveillance à partir de 2022. La disponibilité des pièces de rechange et de l'assistance technique est garantie par le fabricant jusqu'en 2027.

Depuis 2019, l'obsolescence future du système de gestion des bâtiments actuel a été partiellement abordée dans le cadre des derniers projets (par exemple, la création du studio multimédia, l'installation du nouveau système de refroidissement dans le bâtiment AB, la rénovation du réseau d'eau dans le bâtiment AB, etc.). Ces installations sont désormais gérées en parallèle par une nouvelle version du système de gestion des bâtiments, compatible avec la migration future de l'ensemble du système.

La gestion de l'éclairage et des stores est actuellement assurée par une plateforme indépendante disponible dans les bâtiments suivants : NB, PCT, salle de conférence et centre d'accès, ainsi que AB et GBI (éclairage uniquement dans les bureaux et les halls d'entrée).

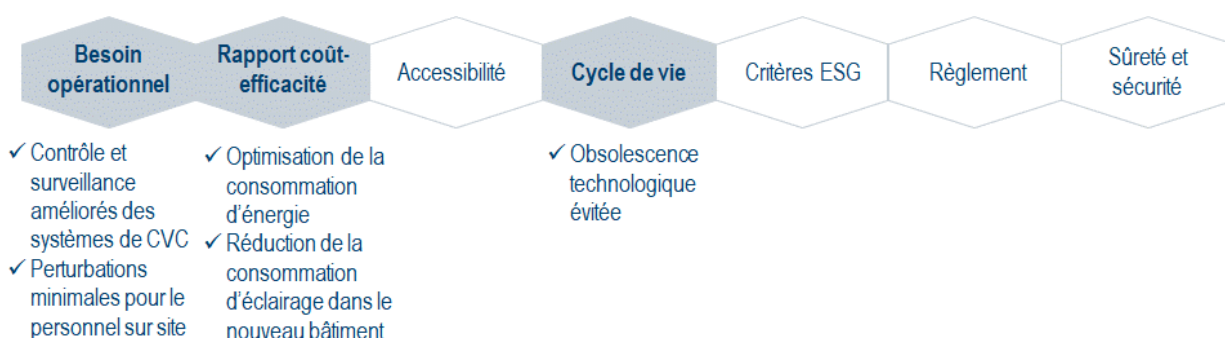
Le cycle de vie de l'actuel système de gestion des bâtiments s'achevant en 2022, le remplacement de l'infrastructure et du système de surveillance actuels est inévitable. Les garanties du fournisseur quant à la disponibilité de pièces de rechange reconditionnées et à la continuité de l'assistance technique jusqu'en 2027 permettent d'envisager la mise en œuvre d'un nouveau projet de système à partir de 2024.

La mise en œuvre du système de gestion des bâtiments contribuera à réduire les risques suivants :

- i) Des pannes plus fréquentes du système entraînant des désagréments pour les utilisateurs du bâtiment et potentiellement l'interruption des activités dans un ou plusieurs bâtiments pendant les étés chauds ou les périodes d'hiver rigoureux.
- ii) Une dégradation de l'infrastructure actuelle et des fonctions de sécurité des bâtiments si les alarmes techniques ne sont pas transmises efficacement et en temps voulu.
- iii) Des coûts énergétiques supplémentaires, car le système actuel ne permet pas d'optimiser la consommation d'énergie, et des réparations plus coûteuses, car les pièces de rechange reconditionnées peuvent coûter jusqu'à trois fois plus cher.

Le remplacement du système de gestion des bâtiments actuel nécessitera d'importants travaux d'infrastructure, par exemple l'ouverture de plafonds et la fermeture de bureaux. Pendant les travaux, il est donc possible d'améliorer le système d'éclairage actuel des bureaux et des couloirs du bâtiment NB en adoptant la technologie LED. Le bâtiment NB est le dernier bâtiment du site de l'OMPI à disposer encore d'un éclairage fluorescent. Ces sources de lumière sont interdites en Suisse depuis août 2023. En outre, c'est l'occasion de remplacer tous les dispositifs de contrôle des stores dans le bâtiment PCT, puisqu'ils sont arrivés à la fin de leur cycle de vie (532 dispositifs). Le projet proposé devrait être achevé à la fin de l'année 2028.

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

L'objectif principal de ce projet est de s'assurer que le cycle de vie du système est étendu au-delà de la fin de l'assistance en 2027. Le nouveau système de gestion des bâtiments améliorera la performance énergétique de nos bâtiments tout en améliorant l'expérience et le bien-être des utilisateurs.

Le deuxième objectif est de fusionner les deux systèmes de gestion actuellement distincts (gestion des bâtiments et gestion de l'éclairage et des stores) en un seul système intégré et centralisé pouvant être exploité par un seul technicien.

Enfin, le projet visera à remplacer l'éclairage fluorescent obsolète dans le bâtiment NB et les dispositifs de contrôle des stores dans le bâtiment PCT.

Lien avec les résultats escomptés et le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	- Remplacement des appareils en fin de vie ou interdits dans les bâtiments de l'OMPI afin de s'assurer qu'ils restent adaptés à leur fonction et offrent un environnement de travail fonctionnel et moderne au personnel de l'OMPI.

Avantages escomptés, principaux indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite du projet sont récapitulés ci-dessous.

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Réduction de la consommation d'énergie en tenant compte du télétravail	% de bureaux individuels contrôlés à distance	Contrôle général de la température dans l'ensemble des bâtiments, c'est-à-dire 0% de bureaux individuels contrôlés à distance	Contrôle de la température dans les bureaux individuels : 100% des bureaux sont contrôlés à distance (NB, PCT, salle de conférence)
Réduction de la consommation d'électricité pour l'éclairage du nouveau bâtiment	Consommation de kWh pour le bâtiment NB	82 000 kWh	20% de réduction = 65 000 kWh
Nouveau cycle de vie des luminaires du bâtiment NB, jusqu'à 25 ans	Amélioration du cycle de vie de l'éclairage et des luminaires	24 000 heures	50 000 heures
Réduction des coûts de maintenance et du nombre d'opérateurs pour l'exploitation du système de gestion des bâtiments	Coût d'exploitation du système de gestion des bâtiments	Coûts de maintenance et d'exploitation annuels pour deux systèmes distincts : 120 000	Coûts de maintenance et d'exploitation annuels pour un système global : 80 000 francs suisses

Stratégie d'exécution du projet

Compte tenu de l'ampleur du projet et afin d'assurer la continuité des opérations sur les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation dans chaque bâtiment, ou dans la partie des bâtiments, qui resteront opérationnelles durant les travaux, l'installation sera réalisée progressivement, bâtiment par bâtiment, sur une durée totale estimée à quatre ans.

La mise en œuvre du projet se fera par étapes, en commençant par l'installation de l'outil centralisé de surveillance et de contrôle, la réalisation d'un projet pilote, suivi par les travaux d'installation, bâtiment par bâtiment, étage par étage, dans les bureaux inoccupés, assurant la continuité des opérations pendant toute la durée du projet.

L'ordre des travaux à effectuer sera défini selon plusieurs critères : la taille du bâtiment, l'importance des équipements à remplacer, la durée nécessaire au remplacement tout en minimisant les interruptions d'activité, et l'architecture du système de gestion de bâtiments pour chaque bâtiment.

Certaines interruptions occasionnelles et localisées du chauffage, de la ventilation et de la climatisation seront inévitables. Par conséquent, on peut envisager de réaliser une partie des travaux pendant les heures de bureau et une autre partie en dehors des heures de bureau, la nuit ou le samedi et le dimanche, afin de minimiser les désagréments pour les utilisateurs.

Risques

Risques	Mesures d'atténuation
Des problèmes techniques imprévus pendant les travaux peuvent entraîner des retards inattendus	Une surveillance étroite des travaux d'installation et une collaboration dynamique avec les entreprises extérieures permettront d'identifier les problèmes potentiels et de les résoudre de manière préventive
L'interruption des activités dans le bâtiment concerné en raison des travaux d'installation peut entraîner le mécontentement des utilisateurs du bâtiment	Coopération étroite avec les utilisateurs du bâtiment afin de gérer les attentes et d'identifier les solutions de secours pour minimiser les interruptions d'activité
Des retards cumulés importants pourraient survenir en raison de demandes internes d'interruption des travaux pour des motifs opérationnels	Planification intensive avec les utilisateurs du bâtiment afin de déterminer la période la moins dérangeante pour les travaux d'installation

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Prestations	Budget (en francs suisses)
Travaux de migration – Bâtiment NB (projet pilote inclus) – Essais, démarrage des travaux du bâtiment NB	6 171 130
Travaux de migration – Bâtiment du PCT – Essais, démarrage des travaux du bâtiment PCT	3 721 740
Travaux de migration – Salle de conférence et Centre d'accès – Essais, démarrage des travaux	420 130
Travaux de migration – Bâtiments AB/GBI/GBII – Essais, démarrage des travaux	525 520
Coût total du projet	10 838 520
<i>Estimation du coût des membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet</i>	<i>188 000</i>

Note : Essais, démarrage et réception finale des travaux réalisés sur la base des estimations ci-dessus.

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Le coût annuel de maintenance du système de gestion des bâtiments existant est d'environ 120 000 francs suisses (y compris les pièces de rechange). Les coûts annuels récurrents du nouveau système devraient être ramenés à 80 000 francs suisses. L'intégration du système de gestion des bâtiments dans l'architecture du réseau informatique de l'OMPI et les besoins en matière de continuité des opérations nécessitent une assistance et des licences pour deux serveurs virtuels et huit commutateurs, pour un montant d'environ 50 000 francs suisses par an. Ces coûts seront inclus dans les propositions successives de programme de travail et budget dans le cadre du budget ordinaire.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (par année) (en francs suisses)
Coûts de maintenance et de fonctionnement	130 000
Total	130 000

[Fin de l'annexe et du document]